



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT RCA24 22005

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 juillet 2024, le règlement suivant :

RCA24 22005 : Règlement particulier d'occupation du domaine public pour le square Saint-Patrick et le parc de l'Ancienne-Cour-de-Triage aux fins du déploiement des enseignes du projet Canal de Lachine 4.0 par PME MTL Grand Sud-Ouest.

Ce règlement entre en vigueur le 15 juillet 2024 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 15 juillet 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire